



PLUS FORTS, MEILLEURS, ENSEMBLE

**AVEC NOS CLIENTS ET
FOURNISSEURS**

NOTRE CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

CHEZ IMPERIAL BRANDS, NOUS SAVONS QU'IL EST ESSENTIEL D'AGIR DE MANIÈRE RESPONSABLE POUR MAINTENIR NOTRE RÉPUTATION MONDIALE EN TANT QUE PARTENAIRE ET EMPLOYEUR DE CONFIANCE. CELA SIGNIFIE QUE NOUS TIRONS DE LA FIERTÉ DE NOTRE TRAVAIL ET DE LA MANIÈRE DONT NOUS LE RÉALISONS. AGIR DE MANIÈRE RESPONSABLE ET AVEC INTÉGRITÉ NOUS A PERMIS DE CRÉER NOTRE ENTREPRISE ET DE CONTINUER À EXERCER NOS ACTIVITÉS AVEC SUCCÈS

OUR VALUES



Notre Code de conduite est essentiel à notre viabilité à long terme et fixe les normes en matière de comportements responsables que nous devons tous suivre dans tous les secteurs d'Imperial Brands.

Notre succès dépend de l'établissement de partenariats ouverts, francs et équitables avec des fournisseurs de confiance. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils exploitent leur entreprise de manière déontologique et responsable et respectent la législation et les règlements dans leur ensemble.

Notre Code Fournisseurs, fondé sur notre Code de conduite, définit les comportements que nous attendons que nos fournisseurs démontrent.

Nous sélectionnons et faisons des affaires avec des fournisseurs qui peuvent démontrer qu'ils travaillent d'une manière compatible avec nos normes et notre Code de conduite. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils veillent à ce que leurs propres partenaires commerciaux respectent des normes similaires.



RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME

NOUS AVONS À CŒUR LA SÉCURITÉ, LA DIGNITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE NOS COLLABORATEURS ET DE CEUX QUI SOUTIENNENT NOTRE ENTREPRISE.

- Nous sommes guidés par les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies et nous soutenons les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail
- Nous respectons les droits humains dans l'ensemble de nos activités, y compris l'absence de travail des enfants, l'absence de travail forcé et la liberté d'association et nous attendons de nos partenaires qu'ils fassent de même.

NOUS ATTENDONS DE NOS FOURNISSEURS ET PARTENAIRES COMMERCIAUX QU'ILS :

- Assurent que les personnes sont employées de manière équitable, sans danger et au moins dans le respect des normes internationales du travail
- Respectent les droits humains des individus dans tous les secteurs de leur entreprise
- Assurent un milieu de travail qui est équitable, respectueux et libre de toute forme de harcèlement, discrimination ou de tout autre comportement humiliant
- Veillent à ce que l'emploi soit librement choisi et que tout esclavage, servitude ou travail forcé soit absent(e)
- N'emploient aucune personne de moins de 15 ans ou de moins de l'âge minimal d'emploi local ou de l'âge de la scolarité obligatoire, le plus élevé étant retenu
- N'emploient aucune personne de moins de 18 ans pour exécuter des tâches qui sont dangereuses
- Respectent le droit des employés à rejoindre ou former des syndicats de leur choix et de négocier collectivement
- Veillent à ce que les heures de travail et la rémunération respectent les législations nationales et les normes de référence du secteur et appliquent celle qui offre une meilleure protection.



PROMOUVOIR UN LIEU DE TRAVAIL SÛR ET SAIN

NOUS VOULONS UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN, SÛR ET PRODUCTIF POUR TOUS NOS COLLABORATEURS, PARTENAIRES COMMERCIAUX, VISITEURS ET COMMUNAUTÉS ENVIRONNANTES.

- Les fournisseurs doivent offrir un milieu de travail qui promet une culture positive de la santé et de la sécurité et conteste les comportements inacceptables ou potentiellement dangereux
- Les fournisseurs doivent respecter toutes les normes de santé et sécurité spécifiques des pays.



PROTÉGER LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

NOUS PARTAGEONS UNIQUEMENT DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES AVEC CEUX QUI ONT BESOIN DE LES VOIR, EN PROTÉGEANT LES INFORMATIONS PERSONNELLES ET EN METTANT EN ŒUVRE UNE SÉCURITÉ APPROPRIÉE POUR PROTÉGER LA CONFIDENTIALITÉ DE NOS EMPLOYÉS, CONSOMMATEURS, CLIENTS ET FOURNISSEURS.

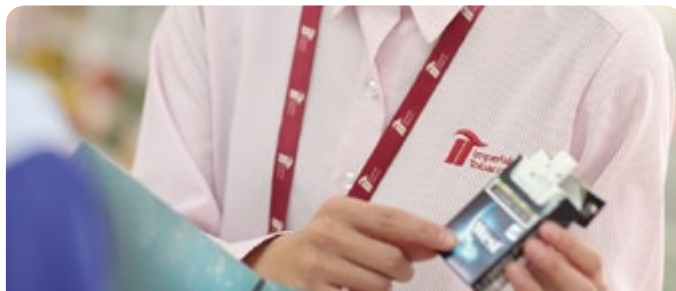
- Les fournisseurs doivent protéger les informations confidentielles et personnelles d'Imperial Brands et respecter les exigences de l'ensemble des lois et règlements sur la confidentialité des données
- Les fournisseurs doivent nous informer immédiatement d'une violation de données soupçonnée ou effective ou si nos informations sont transmises à un tiers sans autorisation
- Les fournisseurs doivent avoir un accord de non divulgation ou de confidentialité en place avec nous pour protéger les informations confidentielles
- Les fournisseurs qui traitent les informations personnelles de nos employés, consommateurs, clients ou fournisseurs doivent conclure avec nous un accord de traitement des données.



ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊT

NOUS AGISSONS AVEC INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE, EN PARTAGEANT LES INFORMATIONS SUR LES RELATIONS PERSONNELLES, LES INVESTISSEMENTS FINANCIERS, LES DEUXIÈMES EMPLOIS OU AUTRES OPPORTUNITÉS QUI PEUVENT INFLUENCER NOTRE ENTREPRISE DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT.

- Les fournisseurs doivent nous informer de tout conflit d'intérêt effectif ou potentiel dès qu'ils en ont connaissance.
- Les fournisseurs doivent nous informer s'ils ont conscience qu'un collaborateur d'Imperial a un conflit d'intérêts en travaillant avec le fournisseur (par exemple, si un collaborateur d'Imperial a un intérêt financier dans le fournisseur ou dans des relations d'affaires avec le fournisseur).



MENER UNE CONCURRENCE LOYALE

NOUS NOUS SOMMES ENGAGÉS À MENER UNE CONCURRENCE LOYALE ET HONNÊTE ET À RESPECTER TOUTES LES LOIS ANTITRUST ET SUR LA CONCURRENCE QUI S'APPLIQUENT À NOTRE ENTREPRISE.

- Les fournisseurs doivent connaître les lois sur la concurrence qui s'appliquent à chaque marché dans lesquels ils sont présents et les respecter
- Les fournisseurs ne doivent travailler avec nos concurrents que là où le faire ne crée pas de conflit d'intérêts et où des mesures appropriées sont prises pour protéger les informations confidentielles d'Imperial Brands
- Les fournisseurs ne doivent pas discuter avec nos concurrents de sujets sensibles d'un point de vue commercial, comme nos coûts d'intrants, nos tarifs, nos conditions commerciales et nos nouveaux lancements de produits.
- Les fournisseurs ne doivent pas agir comme intermédiaire entre nous et nos concurrents, notamment ne pas partager avec nous les secrets commerciaux et autres informations confidentielles de nos concurrents.



COMMERCIALISER NOS PRODUITS DE MANIÈRE RESPONSABLE

NOS PRODUITS SONT DESTINÉS AUX ADULTES, ET NOUS COMMUNIQUONS DE MANIÈRE RESPONSABLE AVEC DES CONSOMMATEURS ADULTES SUR NOS PRODUITS.

- Nous sommes engagés à faire du marketing de manière responsable et nous ne faisons pas de publicité et ne commercialisons pas nos produits du tabac aux moins de 18 ans et aux non fumeurs.
- Les fournisseurs doivent appliquer nos normes de marketing à la publicité aux consommateurs / aux matériels et activités promotionnelles qu'ils créent pour les produits Imperial Brands. Dans ces situations, nos normes de marketing prévalent sauf là où la législation locale est plus exigeante.



LUTTER CONTRE LE COMMERCE ILLICITE

NOUS SOMMES OPPOSÉS AU COMMERCE ILLICITE SOUS TOUTES SES FORMES ET COOPÉRONS AVEC LES AUTORITÉS AU NIVEAU MONDIAL POUR EMPÊCHER QUE LES PRODUITS DE TABAC ILLÉGAUX NE SE RETROUVENT SUR LE MARCHÉ LÉGITIME.

- Les fournisseurs doivent travailler avec honnêteté et intégrité et s'engager à respecter notre Politique de conformité de l'approvisionnement en produits
- Les fournisseurs doivent nous signaler tout soupçon lié au commerce illicite de nos produits, y compris l'utilisation de matériels à notre marque.



LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

NOUS NE TOLÉRON PAS LA CORRUPTION.

- Le respect de la législation de lutte contre la corruption est obligatoire
- Nous ne travaillons qu'avec des fournisseurs qui respectent la législation locale dans son ensemble et ne tolèrent pas, n'autorisent pas et ne se livrent pas à la corruption ou à des pratiques déloyales
- Les fournisseurs ne doivent pas verser de pot-de-vin pour leur compte ou celui d'Imperial
- Les fournisseurs ne doivent pas proposer ou donner quelque chose de valeur à quiconque aux fins d'obtenir, de conserver ou de faciliter des affaires (comme un paiement pour réduire des taxes/impôts ou droits de douane)
- Les fournisseurs doivent signaler immédiatement toute préoccupation concernant des faits de corruption à Imperial Brands ou confidentiellement par le biais du service de signalement.



OFFRIR ET RECEVOIR DES CADEAUX ET DES INVITATIONS

NOUS ÉCHANGÉONS DES CADEAUX ET DES INVITATIONS AFIN DE BÂTIR NOS RELATIONS COMMERCIALES SUR LA BONNE VOLONTÉ, ET NON À DES FINS INAPPROPRIÉES.

- Lorsqu'ils font affaire avec Imperial, les fournisseurs doivent respecter la politique d'Imperial sur les cadeaux et les invitations
- Les fournisseurs ne doivent pas proposer ou donner à un employé des cadeaux ou des invitations qui visent à, ou peuvent être considéré(e)s comme une tentative d'influencer de manière déplacée des décisions commerciales
- Les fournisseurs ne doivent pas proposer ou donner à des agents publics ou gouvernementaux des cadeaux ou des invitations pour le compte d'Imperial sauf là où la loi l'autorise et qu'Imperial Brands l'a expressément autorisé.



RESPECTER LES EXIGENCES DOUANIÈRES ET FISCALES

NOUS RESPECTONS LES LOIS ET RÈGLEMENTS DOUANIERS ET FISCAUX.

- Les fournisseurs doivent respecter les sanctions et restrictions commerciales qui sont pertinentes à leur entreprise.



RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

NOUS NOUS SOMMES ENGAGÉS À ADOPTER DES MÉTHODES DE TRAVAIL PLUS RESPECTUEUSES SUR L'ENVIRONNEMENT.

- Les fournisseurs doivent gérer de manière responsable leur impact environnemental, respecter la législation environnementale et faire preuve d'engagement en faveur de la conservation des ressources en réduisant les impacts au quotidien sur l'environnement.
- Nous encourageons nos fournisseurs à participer à des soumissions annuelles au Carbon Disclosure Project.

LES PRÉOCCUPATIONS DE DÉCLARATION

Si vous, en tant que fournisseur d'Imperial Brands, avez des préoccupations graves et réelles, veuillez nous contacter à :

Imperial Brands Plc
121 Winterstoke Road
Bristol BS3 2LL, Royaume-Uni
Téléphone: +44 (0) 117 963 6636
Email: Governance.Team@impbrands.com

Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour parler à une personne au sein de la société, vous pouvez faire part de vos préoccupations de manière indépendante via **notre service Signalement (Speaking Up)**.

Suivi de la conformité

Nous n'acceptons pas ou n'ignorons pas les activités de fournisseurs que nous soupçonnons d'enfreindre notre Code Fournisseurs ou notre Code de conduite. Les fournisseurs qui ne répondent pas à nos normes et ne peuvent pas fournir un plan d'action pour rapidement corriger leurs lacunes ne seront pas retenus pour des contrats futurs.



SIGNALER UN INCIDENT